

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du Lundi 19 Mars 2018

Présents : Patrick Salinié , Mylène Galmot ,Carine Audit ,Patricia Vinette , Régine Bruscard, Jean - Pierre Gauthier. Philippe Depoix, Nicolas Prévost. Albié Jean Jacques .Dominique Thibart .Joseph Marvaud. Solange Lamothe , Jean Michel Delpech , Patrick Manet, Françoie Brusquand .

Patrick Manet est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil est assisté de Tasset Cécile secrétaire de mairie.

1) Aménagement La Boyne

Dans le cadre du projet d'aménagement de La Boyne, la commune décide de recourir aux services d'une équipe constituée d'un maître d'œuvre, d'un géomètre et d'un cabinet d'architecte. Après appel d'offres, l'équipe constituée de SAS INGEMO pour la partie infrastructure, du bureau AGEFOR pour l'étude de géomètre et du cabinet d'architecture COQ -LEFRANCQ est retenu.

Le CM autorise le maire à signer la convention et à engager le budget nécessaire.

2) Convention de servitude

Suite à une convention de servitude d'avril 2016 pour une parcelle située à La Boyne (renforcement du réseau électrique), il convient dorénavant de signer un acte administratif avec SDE24.

3) Personnel

Il appartient à chaque collectivité de fixer le taux permettant de déterminer le nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré.

La mairie proposera à l'avis préalable du comité technique les taux retenus (100%). Deux agents sont concernés.

4) Débat autour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable.)

Le PADD est l'élément essentiel du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Il repose sur 3 axes.

- conforter et diversifier l'économie Sarladaise.
- Assurer la qualité de vie et l'attractivité du territoire (paysage, patrimoine, eau)
- concilier le développement projeté, patrimoine à préserver.

Un riche et intéressant débat s'instaure, et devient le point central de cette séance.

Ce débat se nourrit de plusieurs remarques pertinentes et constructives, il est l'objet d'une synthèse qui sera transmise à la communauté de communes et au cabinet d'études Cita Nova qui encadre les démarches du PLUI.

Les principaux points débattus et les interrogations ouvertes à réflexion sont :

- Pourquoi réduire de manière si sévère les surfaces constructibles ?

Même si toutes n'ont pas vocation à être réalisées, elles constituent d'indispensables réserves de projets, qui ouvrent nos territoires aux multiples opportunités qui se présenteront.

- N'opposons pas le développement agricole au développement touristique. Des gérants de terrains de camping sont contraints de choisir entre le développement de leur exploitation agricole et leur exploitation touristique. Cela apparaît trop réducteur à l'ensemble du conseil.
- Facilitons la reconversion touristique et la réhabilitation des bâtiments des exploitations agricoles dont les propriétaires sont demandeurs.
- Ne paupérisons pas nos administrés, en changeant la nature de leurs terrains aujourd'hui constructibles. Ces terres sont souvent une « assurance retraite » pour ces familles. Nous demandons que les communes et leurs conseils municipaux; qui sont au plus proche des demandes de leurs administrés, conservent une marge de décision plus importante.

5) CIAS

Plusieurs informations techniques utiles sont délivrées à l'assemblée par Mme Lamothe qui représente la commune au Conseil d'Administration..